



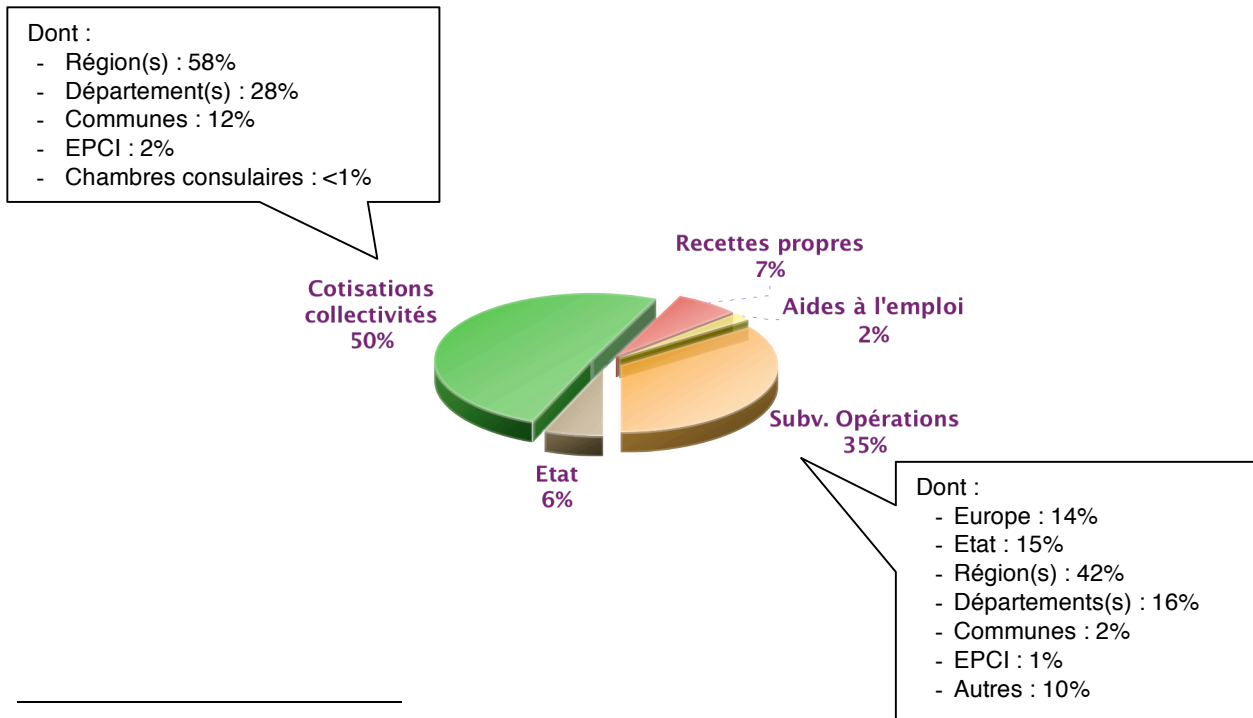
## DONNEES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006 DES PARCS NATURELS REGIONAUX<sup>1</sup>

### Les recettes en fonctionnement des Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux disposent d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement autonomes qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales.

Les recettes de fonctionnement des Parcs naturels régionaux représentent un volume financier de plus de 95 millions d'euros par an, soit en moyenne près de 2 300 000 € par Parc.

Elles sont constituées pour plus de la moitié par les contributions statutaires des collectivités membres du syndicat mixte de gestion du Parc (52%). A cette base statutaire s'ajoute une dotation forfaitaire en fonctionnement de l'Etat (Ministère de l'Ecologie et du développement durable) de 102 000 € par Parc en moyenne, soit 4,09 millions d'euros en 2006, s'inscrivant dans le cadre des contrats de plan Etat-Région. Les recettes en fonctionnement sur opérations représentent 34% du fonctionnement en 2006, mais subissent des fluctuations annuelles parfois importantes selon les Parcs. Le budget de fonctionnement est complété par les recettes propres (6%), les aides à l'emploi (2%) - dont les emplois-jeunes - en nette régression depuis trois ans.



<sup>1</sup> Chiffres recueillis d'après les comptes administratifs 2006 de 43 Parcs naturels régionaux : PNR de la Forêt d'Orient : chiffres non communiqués ; PNR des Alpilles : créé en janvier 2007.

### 1. Les recettes statutaires (52%)

Les contributions statutaires représentent en moyenne 1 160 000 € euros par Parc et sont alimentées par les contributions des collectivités membres ainsi que les établissements publics qui adhèrent aux Parcs dotés d'un syndicat mixte ouvert élargi. La contribution moyenne des Régions est de 671 200 € par Parc (58%), des Départements 323 800 € par Parc (28%), des communes 134 600 € par Parc (12%) et des intercommunalités 28 600 € par Parc (1%).

### 2. Les recettes en fonctionnement sur opérations (35%)

En complément à ce budget statutaire, les Parcs naturels régionaux mobilisent des financements complémentaires afin de mettre en œuvre des opérations spécifiques (réserves naturelles, Natura 2000...), d'animer et d'appuyer des programmes en lien avec leurs collectivités ou d'autres partenaires. Ce budget, variable d'un Parc à l'autre et selon les années, représentait en 2006, 35% du budget de fonctionnement.

### 3. La contribution de l'Etat et des collectivités

Hors recettes propres et aides à l'emploi, le fonctionnement d'un Parc est globalement financé par :

- l'Etat (dotation forfaitaire + subventions sur opérations) : 11%
- les Régions (cotisations + subventions sur opérations) : 44%
- les départements (cotisations + subventions sur opérations) : 20%
- les communes (cotisations + subventions sur opérations) : 7%
- les intercommunalités (cotisations + subventions sur opérations) : 2%
- L'Europe y contribue pour 5%
- Autres : 3%

